

Bilan du 2^{ème} plan national d'action en faveur des zones humides

5^{ème} séminaire des animateurs Ramsar en France

13-15 novembre 2013

Saint-Omer



Le 2ème plan national d'action

Comprenait les 29 actions proposées par le groupe national selon 6 axes :

- Prise en compte des zones humides par l'agriculture
- Prise en compte des zones humides par l'urbanisation
- Cohérence et efficience des politiques publiques
- Maîtrise d'ouvrage en zone humide
- Connaissance des zones humides (inventaires et recherche)
- Formation et la sensibilisation et de la communication
- International

Les particularités

- Basé sur un bilan partagé
- Pari que les zones humides peuvent être préservées et valorisées à travers différentes politiques
- Reprend a quelques détails près toutes les propositions faites par le groupe national, même si toutes n'ont pas été réalisées dans les 3 ans



Les points forts

- Référence et point d'ancrage pour les acteurs
- Lancement d'une nouvelle dynamique et meilleure visibilité des actions en faveur de ces espaces fragiles et peu connus
- Confirmation que la préservation des zones humides peut s'inscrire efficacement au sein d'autres politiques, même si ce positionnement est à consolider et renforcer
- Les axes du PNZH recouvrent bien les leviers d'action disponibles sauf sur les question des infrastructures et de la fiscalité
- La plupart des actions ont été mises en œuvre ou enclenchées
- Efforts de mobilisation des MO pour la restauration et la gestion des ZH grâce aux agences de l'eau
- Promotion de bonnes pratiques, soutien à l'innovation et capitalisation des connaissances
- Atout pour l'animation territoriale : la création des pôles-relais

Les points faibles

- Il reste encore beaucoup à faire en faveur des zones humides ordinaires qui subissent toujours de nombreuses dégradations.
- Un déficit de connaissance important : difficulté d'établir un diagnostic d'ensemble.
- Le plan, comme le précédent n'a pas inversé la tendance à la dégradation. Peut-être s'est elle ralentie dans la dernière période ?
- Les causes de la dégradation sont identifiées mais le plan n'a pas vraiment eu d'effets directs sur celles-ci (modification des pratiques agricoles, fiscalité...)
- Un portage interministériel du plan national, par exemple au niveau du Premier Ministre comme c'était le cas du premier plan en 1995, lui aurait sans doute donné plus de portée.
- Certaines actions n'ont pu être lancées à temps : intégration dans les documents d'urbanisme p. ex.

Les actions les plus réussies

- la promotion des bonnes pratiques, grâce notamment au portail national « Zones humides » porté par l'Onema, à la convention avec l'APCA, au Grand Prix zones humides en milieu urbanisé...
- le soutien à l'innovation et la capitalisation des connaissances, avec la relance des Pôles-relais Zones humides,
- la mobilisation par les agences de l'eau des maîtres d'ouvrages pour la restauration et la gestion des zones humides,
- le développement de l'action en outre-mer (nouveau Pôle-relais)
- le renforcement des liens avec la convention de Ramsar facilité par la création de l'association Ramsar France.

Les actions les moins abouties

- Le renforcement de la cohérence de l'action publique,
- La mise au point d'un outil plus précis de connaissance de l'état et de l'évolution des zones humides,
- La réduction de l'impact des infrastructures de transport et portuaires, de l'extraction de granulats et du développement urbain,
- La mobilisation de la fiscalité,
- La relance de l'initiative Medwet pour les zones humides en méditerranée.
- Le projet de Parc national de zone humide.

Les enseignements

- Un plan plus long (de l'ordre de 5 ans)
- Poursuivre la promotion et la préservation des milieux humides au sein des différentes politiques publiques (urbanisme, eau, agriculture, biodiversité, transports, risques..) en résorbant par la même occasion certaines incohérences.
- Un portage de haut niveau et dont les partenaires seraient responsabilisés par le portage de certains projets du plan.
- La préservation des milieux humides dans les différents documents stratégiques qui seront élaborés au cours des prochaines années : contrats Etat – Région (2014-2020), SDAGE (2016-2020), documents de mise en œuvre de la PAC, ...



Les priorités

- Développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide en mobilisant toutes les possibilités ouvertes par la nouvelle PAC ainsi que la recherche agronomique ;
- Se doter d'une carte de référence à l'échelle nationale pour la définition et l'évaluation des politiques, articulée à la production d'inventaires locaux ;
- Renforcer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la lutte contre le risque inondation, dans le développement des infrastructures, dans la lutte contre le changement climatique ;
- Améliorer la formation des agriculteurs, des urbanistes et des ingénieurs ;
- Accroître les connaissances sur les services rendus et le coût des pertes de fonctionnalité de ces milieux et développer une communication sur ces sujets ;
- Renforcer l'appui à une politique méditerranéenne des zones humides.

RAPPORTS

Conseil général
de l'Environnement
et du Développement
durable

Rapport du CGEDD en ligne

n°- 008343-01

juin 2013

Évaluation du Plan national d'action pour les
zones humides 2010-2013 (PNZH)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr



- Actualités
- Entre terre et eau
- Intérêts
- Milieux en danger
- Identifier
- Réglementation
- Agir
- S'informer

Bienvenue sur le site des milieux humides

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Depuis bientôt 40 ans, la France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar.

Ce site présente les milieux humides et dresse un panorama des fonctions, des menaces et de la réglementation qui s'y applique. Il apporte également des informations sur les outils et structures compétentes pour mener des actions de préservation et de restauration.



www.zones-humides.eaufrance.fr

Découvrir les zones humides

Fiches, vidéos et visite guidée du portail national des zones humides

Découvrir

Zoom sur l'édition JMZH 2014

Lumière sur une agriculture durable en zones humides

Découvrir

Suivre les actualités



Dernières actualités

- 28/10/13**
 Journée d'échanges R&D sur les zones humides
[Lire la suite](#)
- 25/10/13**
 Retour sur le séminaire de clôture du programme RhoMeO
[Lire la suite](#)
- 23/10/13**
 Les Assises Nationales des Risques Naturels
[Lire la suite](#)
- 18/10/13**
 Palmarès du Concours "Capitale française de la biodiversité"
[Lire la suite](#)
- 16/10/13**
 Mise en œuvre du plan "submersions rapides"
[Lire la suite](#)

Toutes les actualités

